

**Entrée en vigueur – Règlement 2023-859**

Prenez avis qu'à sa séance ordinaire tenue le 6 mars 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**2023-859 intitulé : « Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 300 000 \$ pour des travaux de pavage et de remplacement de conduites d'égouts sur les rues des Colibris et des Hirondelles ».**

Ce règlement a été approuvé le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 3 mai 2023 pour un montant de 300 000 \$.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service des affaires juridiques, à l'hôtel de ville.

Le 8 mai 2023  
(G-2023.11)

M<sup>e</sup> Lynda-Ann Murray, greffière